



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

Code RNCP : 39685
Date échéance de l'enregistrement : 31/08/2030
Certificateur : Ministère de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

FRANCE
compétences

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberis
égalité
fraternité



Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

BTSA - Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Métiers de l'élevage

Développement, production , conseil - Supports : Bovins – ovins – équins

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande visant à améliorer la conception, le pilotage, la conduite, les résultats et les performances des systèmes d'élevage en

identifiant les freins et leviers culturels et socio-techniques à la conduite et à l'accompagnement au changement.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de la apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est attribué à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant 2 années de formation en centre et en entreprise.

Programme de formation : BTS Métiers de l'élevage

Semestre 1 : Approche globale de l'exploitation en polyculture élevage

| | | Disciplines | Volume horaire |
|------|---|---|----------------|
| UE11 | Réalisation du diagnostic global d'un système d'élevage | PA-PV-Biologie-SESG-Gestion-Histoire-Géographie | 70H |
| UE12 | Collecte et enregistrement de données liées à l'élevage | Mathématiques-TIM-AE-SESG | 100H |
| UE13 | Gestion de l'alimentation du troupeau et santé | Biologie-PA-Physique-LV | 100H |
| UE14 | Organisation de la transformation d'un produit animal | PA-SESG-TIM-Physique | 60h |
| EPS | | | 20h |

Semestre 2 : Conduire une production et manipuler les animaux dans le respect du bien-être animal

| | | | |
|------|--|--|------|
| UE21 | Maitrise de la conduite de la reproduction | PA-Biologie-Physique-LV | 100H |
| UE22 | Mettre en œuvre une démarche qualité / EIL | PA-Sécurité-ESC-Voyage d'étude portant sur la qualité des produits | 80H |
| UE23 | Optimisation de la conduite des élevages à l'échelle du système de production et du territoire | PA-PV-DOC-SESG | 100H |
| UE24 | Intervention sur les animaux, manipulation | PA-EPS (sécurité) | 58h |
| EPS | | | 12h |

Semestre 3 : Etude de filière et définition des stratégies d'adaptation aux différents enjeux

| | | | |
|------|--|----------------------------|------|
| UE31 | Elaboration des stratégies d'adaptation aux aléas climatiques sanitaires, humains et économiques | SESG-PA-PV-ESC-DOC | 80H |
| UE32 | Définition d'une situation présentant une problématique de santé, d'alimentation , de reproduction, de génétique | SESG-Biologie-PA | 130H |
| UE33 | Gestion des impacts environnementaux des élevages | ESC-Français-PA-PV-AE-SESG | 80H |
| UE34 | Présentation d'un projet personnel et professionnel | ESC-LV | 40h |
| EPS | | | 20h |

Semestre 4 : Accompagner un éleveur en vue d'une évolution sur son exploitation d'élevage

| | | | |
|------|---|-------------------|------|
| UE41 | Identifier les freins et les leviers culturels sociotechniques et zootechniques : établir un plan d'actions | Français -SESG-PA | 110H |
| UE42 | Produire des références techniques | PA-Statistiques | 110H |
| UE43 | Formulation de conseils et d'appuis techniques | SESG-PA-LV | 110H |
| UE44 | S'engager dans un mode de vie actif et solidaire | EPS | 20h |



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

FRANCE
compétences

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

BTSA - Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Métiers de l'élevage

Développement, production , conseil - Supports : Bovins – ovins – équins

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues durant le contrôle en cours de formation :

- ✓ La moyenne générale doit être supérieure à 10/20.
- ✓ La moyenne des épreuves professionnelles doit être supérieure à 10/20.
- ✓ Chaque note des épreuves professionnelles doit être supérieure à 6/20.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent éga-

lement permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire :

Licence professionnelle métiers de l'élevage ou Licence professionnelle commerce avec spécialité élevage.

Métier préparé :

Le titulaire du BTSA métiers de l'élevage peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

Indicateurs de résultats :



Cliquez ou scanner

https://vesoul-agrocampus.fr/--sR-g2JI1-oPB_nW4-hQrl6MIY.html

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d'aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération et financement :

| Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2026 | | | | | | |
|---|-----------------|------------------|-------------------------|-------------------|----------------|------------------|
| Salaire d'un apprenti en 2026 | Moins de 18 ans | | de 18 à 20 ans | | de 21 à 25 ans | |
| | Base de calcul | Montant brut | Base de calcul | Montant brut | Base de calcul | Montant brut |
| 1 ^{ère} année d'apprentissage | 27% SMIC | 492,22€ | 43% SMIC ⁽¹⁾ | 783,90€ | 53% SMIC | 966,21€ |
| | | | 50% SMIC ⁽¹⁾ | 911,51€ | | |
| 2 ^{ème} année d'apprentissage | 39% SMIC | 710,98€ | 51% SMIC ⁽²⁾ | 929,75€ | 61% SMIC | 1 112,05€ |
| | | | 57% SMIC ⁽²⁾ | 1 039,13€ | | |
| 3 ^{ème} année d'apprentissage | 55% SMIC | 1 002,67€ | 67% SMIC | 1 221,43€ | 78% SMIC | 1 421,96€ |
| 26 ans et plus | | | | | | |
| Salaire d'un apprenti en 2026 | Base de calcul | | | Montant brut | | |
| | 100% du SMIC | | | 1 823,03 € | | |

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche :
Toutes les formations

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr